

Accord de coopération communautaire

Dans leur volonté commune d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté Urbaine et dans le cadre du respect du fait majoritaire et de la représentation équilibrée des sensibilités politiques au sein de notre Etablissement public de coopération intercommunale, les groupes signataires conviennent de voter pour un candidat unique à la présidence de la CUB.

Ils s'entendent également sur un projet d'agglomération, solidaire, durable, fondé sur le respect des équilibres et des territoires, qui devra relever 3 défis :

- Accompagner et réaliser les grands projets indispensables à l'attractivité de l'agglomération et répondant aux aspirations des habitants dans leurs besoins de logement, d'emploi et de déplacements. Et ce, dans un contexte de raréfaction des aides financières extérieures.
- Conforter les identités des communes qui ont la légitimité territoriale et élective, à un moment où le fait d'agglomération émerge, pour aller vers plus de réactivité, plus de souplesse et plus de proximité pour répondre à l'aspiration des habitants et d'améliorer leur cadre de vie.
- Ecouter les habitants et les forces vives du territoire, connaître leurs besoins, mieux prendre en compte leurs aspirations, leur faire partager les réalisations et actions de la CUB en ouvrant plus largement et en organisant la concertation, en proposant des grands débats sur les enjeux de l'agglomération et les politiques à mener.

Les politiques communautaires doivent être conduites sur la base du principe d'équité et de solidarité entre les communes avec la définition des critères élaborés et acceptés par tous. L'empreinte écologique de notre agglomération doit être évaluée, la production des gaz à effet de serre réduite et une attention particulière sera portée aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables. L'organisation du travail des commissions et des services devra prendre en compte cette évolution.

Notre projet doit être mené avec le souci de préserver nos équilibres financiers. Ainsi le PPI sera établi en veillant à maintenir sur le long terme un taux d'endettement inférieur à 7 ans. A environnement stable, le taux de TP sera maintenu, et la cub ne créera pas de fiscalité additionnelle sur les ménages. La transparence et la rigueur dans la gestion de notre EPCI et dans ses relations avec nos délégataires de service public seront notre marque de fabrique. Le rôle de suivi, de contrôle, de pilotage confié à l'IGA sera renforcé et les contrôles de gestion interne veilleront à ce que la dépense publique soit la plus efficace possible.

L'équilibre de l'agglomération repose sur le respect des identités communales. Le rôle central des maires est conforté.

1 - Bordeaux, Métropole Européenne, solidaire et durable

Aujourd'hui, la capacité de l'agglomération bordelaise à se hisser au rang des grandes métropoles européennes doit être renforcée.

Cette dynamique repose d'abord sur notre capacité à offrir des conditions de logements les meilleures pour tous, développer l'offre de logements et en particulier de logements sociaux et encourager l'accession sociale. Elle nécessite aussi que les efforts pour la restructuration et le renouvellement urbain, l'aménagement des centres villes et bourgs soient poursuivis ainsi que les grandes opérations d'aménagement soient conçues dès le départ en termes de développement durable. Nos atouts de qualité de vie, d'espaces naturels et de services de base performants doivent être mis en valeur. Le réseau de transports en commun et ses services associés tels que le vélo, les navettes et les parcs relais doivent être ambitieux et efficaces. Le déploiement du réseau Haut débit Inolia, son extension pour la couverture des zones blanches et l'offre du « bon débit » pour tous s'inscrivent pleinement dans cette ambition.

S'appuyant sur cette dynamique, la CUB se doit aussi d'accompagner l'arrivée de grandes infrastructures et équipements dans le but d'assurer le développement économique et touristique de l'agglomération, et de faire venir des centres de décision.

➤ **L'amélioration de la vie quotidienne**

- **La poursuite des grands projets d'aménagement** intégrant toutes les dimensions du développement durable et visant la réalisation d'écoquartiers : poursuite de la politique de réalisation de grandes opérations d'urbanisme, dont le grand projet urbain de part et d'autre du fleuve ; poursuite de la requalification de l'ensemble des centres villes et des centres bourgs, afin d'accueillir les nouveaux habitants et satisfaire les besoins en logement. Pour pouvoir mener de front ces grands projets urbains et la politique d'aménagement des centres bourgs, des montages opérationnels, juridiques et financiers originaux devront être recherchés afin de surmonter les contraintes financières.
- Dans le cadre du renforcement de la politique de la ville, la rénovation des quartiers d'habitat social et du GPV sera poursuivie.
- Les modifications et la révision du PLU devront être entreprises afin de mieux tenir compte des attentes des communes et des citoyens et de lutter contre l'étalement urbain.
- Les opérations d'aménagement doivent accueillir au moins 1/3 des 30 000 logements à réaliser d'ici 5 ans selon les objectifs du PLH en veillant à assurer des parcours résidentiels adaptés à la diversité des publics concernés, particulièrement le logement social et l'accession sociale à la propriété.
Les grandes opérations doivent répondre aux enjeux de mixité à la fois sociale et de fonctions commerciales de proximité services et bureaux. Elles doivent, lorsque c'est possible intégrer la dimension artisanale et industrielle.
- La CUB doit renforcer sa **politique foncière**, outil indispensable pour maîtriser l'aménagement de son territoire et permettre la réalisation de son projet urbain, maintenir une offre suffisante pour le développement économique futur, préserver

ses sites naturels et agricoles, freiner la spéculation foncière. Pour mener cette politique, la CUB se dotera d'outils permettant la mise en œuvre rapide d'une politique foncière la plus efficace possible, EPFL d'agglomération et/ou emprunt exceptionnel..., qui respectent le pouvoir décisionnaire des maires et pour le financement desquels il ne sera pas fait appel à une fiscalité additionnelle.

- **La CUB poursuivra également son ambition** en faveur de la voirie et de l'apaisement de la circulation, de la gestion de la ressource en eau, des réseaux d'eaux pluviales et de la protection contre les inondations, de l'assainissement avec la poursuite du programme de traitement des eaux usées, de la gestion des déchets, avec en particulier le développement de centres de compostage de déchets verts. Afin d'y parvenir, les enveloppes qui y sont consacrées devront être réévaluées et la gestion des circonscriptions territoriales devra être adaptée pour mieux prendre en compte les attentes des communes. Dans tous ces domaines l'excellence environnementale sera recherchée : économie et recyclage des matériaux de construction, tri et valorisation des déchets, fermeture de l'usine d'incinération de la rive droite au plus tard en 2020 tout en pérennisant le réseau de chaleur, recherche de ressources en eau alternatives et programme d'économie ainsi que la poursuite du plan Garonne.
La CUB devra rapidement finaliser la démarche de mise en place d'un Agenda 21 entreprise en juillet 2006.

> La révolution des déplacements

- **Enjeu principal du développement durable**, de la qualité de vie et de la solidarité entre les communes, les déplacements en transports en commun et modes doux au sein de l'agglomération seront développés.
Comme indiqué dans la délibération du 27 avril 2007, l'extension du réseau de TCSP, avec le lancement de la 3^e phase (en particulier desserte du quadrant Nord-Ouest et du sud de l'agglomération), le tram train du Médoc et les lignes du réseau structurant de bus à haut niveau de service seront menés de façon prioritaire. La desserte de l'aéroport sera assurée par un transport en commun en site propre dont le mode, le cas échéant un tramway, sera déterminé par les études en cours. Ce TCSP devra être innovant et constituer une vitrine pour l'agglomération bordelaise. Pour ce programme très ambitieux qui doit permettre de doubler les déplacements assurés par les transports en commun, un comité de pilotage ad hoc sera créé pour suivre la mise en œuvre opérationnelle des études prévues dans la délibération du 27 avril 2007. Les aides des fonds européens et du Grenelle de l'Environnement seront sollicitées ; leur obtention permettra d'accélérer les réalisations et de prévoir d'autres extensions, ainsi que des compléments à ce réseau (extensions, tram-train de la voie de ceinture, navettes).

L'ensemble du réseau sera conforté par la réalisation de parcs relais au niveau de la rocade et la mise en place du ticket unique avec les TER et le réseau Trans Gironde, ainsi que la mise en œuvre d'un ambitieux plan de déplacements à vélo et à pied, l'utilisation de navettes, la promotion des voitures partagées et par l'ensemble des dispositions nécessaires à une politique globale du déplacement et du stationnement, qui pourra être déclinée à travers des conventions avec le Conseil général et le Conseil régional dans le cadre d'une évolution de l'Autorité Organisatrice des Transports.

Afin d'inciter les usagers à utiliser encore davantage le réseau de transports en commun, la CUB décidera, à l'instar de ce que pratique déjà la SNCF, la mise en place du tarif familles nombreuses dès le 3^{ème} enfant.

> **Des infrastructures indispensables à l'attractivité de notre agglomération**

- **Le réseau LGV** vers Paris, l'Espagne et la Méditerranée est l'enjeu majeur qu'il convient de réaliser. La CUB participera au financement de la réalisation du TGV Paris Bordeaux en 2 h à l'horizon 2015 et aux études en cours. L'insertion dans l'environnement et les protections phoniques devront être renforcées.
- Accompagnant l'arrivée de la LGV, le projet d'aménagement de la Gare et de l'ensemble du **secteur Saint Jean-Belcier- Bègles** visera la réalisation d'un grand pôle d'affaires et tertiaire d'échelle européenne qui constituera, en appui d'une mixité sociale et fonctionnelle, l'une des vitrines de l'agglomération. Sa liaison avec Floirac par le futur pont JJ Bosc permettra d'associer les deux rives de la Garonne, et plus largement avec le pont Bacalan Bastide permettra le bouclage du réseau de transports en commun, et le développement de grandes opérations d'aménagement. Afin d'accélérer sa réalisation, il sera nécessaire de rechercher tous les financements possibles et en particulier ceux de type PPP.
- **La rocade** qui assure un rôle de transit et de liaison inter quartiers et inter cités doit être portée à 2 x 3 voies, avec la création de nouvelles protections phoniques et le renforcement de celles existantes, l'intégration de l'accès à Hourcade et le réaménagement de l'arrivée de la RN89.

Pour autant, la CUB réaffirme son souci et sa vigilance pour que le trafic de transit de marchandises soit réorienté afin de ne pas devenir une nuisance insupportable pour les habitants. C'est pour faciliter ce transfert modal qu'elle demande que l'étude du grand contournement ferroviaire soit réalisée dans le cadre des projets du Grenelle de l'Environnement, que le projet de grand contournement routier soit abandonné et que l'exploitation de la rocade privilégie le covoiturage et les transports collectifs.

- La réalisation prioritaire des **deux ponts**, Bacalan Bastide et Jean Jacques Bosc, s'inscrit dans ce maillage des territoires, le développement urbain des deux rives, le bouclage du réseau de transports en commun et la poursuite de la mise en valeur de la Garonne.

➤ **Une priorité affirmée au développement économique, base de nos ressources**

La CUB, en affichant des priorités ambitieuses de développement économique, doit accentuer son attractivité afin de favoriser la création d'emplois sur son territoire.

- Les **grands sites industriels et les zones d'aménagement économiques** seront confortés et aménagés de manière durable et environnementale, en particulier à défaut du maintien la reconversion de la zone de Ford, l'aéroparc, l'aménagement, le désenclavement et la sécurisation routière de la Presqu'île d'Ambès, le pôle tertiaire supérieur de Bordeaux, le bioparc de Pessac-Mérignac.

- Le positionnement de **l'aéroport** devra évoluer avec l'arrivée de la LGV.
- La CUB est pleinement partie prenante du dossier de Bordeaux à la candidature de **Capitale Européenne de la culture en 2013**, qui constitue un enjeu fort de vitrine et de promotion du savoir-faire de l'agglomération au niveau européen mais également un moment privilégié pour les habitants de l'agglomération de découvrir et de faire vivre et partager les richesses et les atouts de nos territoires.
- **Une grande salle de spectacles** devra être réalisée à la fois pour répondre à cet enjeu mais d'abord car elle répond à un besoin pour la diversité des publics. Parce que sa réalisation est urgente, la décision sur sa localisation définitive, sa jauge et son mode de réalisation sera prise dès l'été 2008.
- **Un nouveau contrat d'agglomération** sera élaboré. Il intégrera le partenariat avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional et les fonds Européens pour mener les grands projets et les opérations inscrites au CPER et notamment la poursuite du programme de développement universitaire.

2 – Respecter les identités communales et faire évoluer la CUB

Le fonctionnement de la CUB doit évoluer pour conforter le rôle prépondérant de la commune et de son maire, tout en portant les enjeux d'agglomération dans plus de transparence, de souplesse et de proximité dans l'élaboration des projets et les prises de décisions.

Le bureau sera élargi à des maires non Vice-Présidents et la **Conférence des communes** permettra d'aborder tous les enjeux d'agglomération même s'ils ne relèvent pas des seules compétences communautaires afin de favoriser les échanges d'expériences et la mise en place de réseaux de compétences.

Le règlement intérieur de la CUB transcrit ce rôle central du maire en mettant en place une **procédure de gestion** rapide des **divergences** ou conflits pouvant apparaître dans l'application locale d'une politique d'agglomération. D'une manière générale, la révision du règlement intérieur sera confiée à un comité politiquement équilibré.

Un projet de co-développement sera signé avec chaque commune. Fondé sur un diagnostic partagé du territoire, les objectifs communautaires et communaux seront précisés, priorisés et leur mise en œuvre et impacts évalués. Un suivi annuel sera présenté. Bien entendu, la taille et les moyens respectifs des communes seront pris en compte.

Un **fonds de proximité** sera créé et alimenté par les crédits affectés aux opérations de proximité et les recettes dédiées à l'aménagement (TLE, TRE, ...). Au total ce fonds devrait correspondre au double des crédits actuellement affectés aux enveloppes de voirie de desserte. Dans le cadre de ce fonds et sur la base des objectifs communs affichés, la fongibilité des lignes budgétaires sera possible offrant ainsi efficacité, souplesse et réactivité.

Des délégations de maîtrise d'ouvrage au profit des communes pourront être mises en œuvre.

L'organisation administrative de la CUB sera adaptée à cette proximité. La capacité de prospectives stratégiques, de planification, le haut degré d'expertise, la force d'évaluation des services communautaires, seront confortés pour assurer le développement de l'agglomération que ce soit en matière d'aménagement, de développement durable, de grandes infrastructures ou de grands équipements.

Un groupe de travail sera mis en place pour rechercher un consensus sur l'évolution du fonctionnement institutionnel, organisationnel et administratif de la CUB.

La désignation des responsables de l'administration communautaire et des organismes associés s'effectuera sur la base d'un jury bipartite.

Pour faciliter leur travail et l'exercice de leurs délégations, l'ensemble des élus bénéficiera de moyens informatiques et bureautiques et les secrétariats des VP seront renforcés.

3 – Refonder la concertation et les débats sur les enjeux d'agglomération

La connaissance et la reconnaissance par les habitants et usagers du rôle et de la responsabilité de la CUB dans l'offre de services publics quotidiens comme dans l'aménagement et le développement de l'agglomération, les nouvelles pratiques urbaines, la diffusion d'informations s'appuyant notamment sur les nouvelles techniques de communication rendent nécessaire que la CUB affirme sa volonté et se dote des moyens de débattre et de mener une concertation approfondie et en continu sur les enjeux de l'agglomération et ses projets.

S'appuyant sur le nouveau Conseil de Développement Durable élargi et sur une charte de la concertation découlant de « la charte Lepage », la CUB mènera, en étroite collaboration avec les communes, la concertation sur les grands projets et ce très en amont. Pour assurer un dialogue optimal, elle mettra en place les moyens de financer des contre expertises ou l'étude de projets alternatifs demandés par les associations. Elle s'appuiera sur le développement de l'accès à l'internet, pour diffuser les informations et pour recueillir observations et questionnements. Le site de la CUB évoluera ainsi vers un portail informatif et participatif. Naturellement, les communes restent les initiatrices et les pilotes de la concertation sur les projets les concernant avec l'assistance de la CUB.

De façon régulière, des débats seront aussi organisés avec le concours des structures existantes dont la capacité d'expertise et l'expérience sont connues : Conseil de Développement, A'Urba, Arc en Rêve, Cap Sciences....

4- Maintenir les équilibres politiques

Le Conseil de Communauté est l'organe d'expression démocratique et de décision. A cet égard, il convient de maintenir des séances mensuelles.

Le rôle du Bureau devra, quant à lui, être renforcé en ce qui concerne notamment l'examen de l'ordre du jour du Conseil.

Le Bureau de la CUB sera composé d'un nombre égal de vice-présidents issus de la majorité (18) et du groupe Communauté d'avenir (18), ainsi que de maires non VP. En tout état de

cause, le nombre de ces derniers ne saurait être supérieur à 6 et cela ne saurait concerner des maires non élus communautaires.

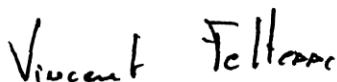
Le Président et le deuxième Vice-Président seront issus de la majorité, le maire de la ville-centre sera le premier Vice-Président, le troisième Vice-Président sera issu de la minorité, les autres VP seront nommés par ordre alphabétique.

Les délégations des VP et des commissions font l'objet d'un accord entre les groupes. Des délégations thématiques pourront être créées.

Les désignations dans les organismes extérieurs sont également réparties par accord.

Les délégations et désignations dans les principaux organismes extérieurs sont annexées au présent accord.

Fait à Bordeaux, le 11 avril 2008,



Vincent FELTESSE

Président du Groupe Socialiste et apparentés

Alain JUPPÉ

Président du Groupe Communauté d'Avenir



Max GUICHARD

Président du Groupe Communiste et apparentés



Alain CAZABONNE

Vice-Président du Groupe Communauté d'Avenir



Gérard CHAUSSET

Président du Groupe Verts et apparentés



ANNEXE 1

LES DELEGATIONS DES VICE-PRESIDENTS

Délégation	G/D
Fonctionnement de la Communauté Urbaine	
Finances	G
Ressources Humaines	D
Financements européens	D
Administration Générale - Moyens Généraux et cimetières intercommunaux	G
Communication	D
Relations internationales et coopération décentralisée	G
Organisation et méthodes - Affaires Juridiques - Assurances	D
Penser et construire la Ville	
Grands projets urbains (Arc de Développement de part et d'autre du fleuve, plaine Rive Droite)	D
Construire la ville au quotidien (opérations d'aménagement hors ville-centre, qualité urbaine)	G
Programme Local de l'Habitat	D
Renouveler la ville (politique de la Ville)	G
Concevoir la ville de demain (urbanisme réglementaire, PLU, SCOT)	D
Stratégie foncière	G
Une agglomération dynamique pour l'emploi et le développement	
Euratlantique et tertiaire supérieur	D
Soutenir l'économie et développer l'emploi (projets économiques, SIM et rayonnement)	D
AggloCampus (intelligence, recherche, innovation, transfert de technologie)	G
Activités agro-alimentaires	D
Contribuer au rayonnement d'agglomération (Bordeaux 2013, grande salle de spectacle...)	G
Relier, desservir et rapprocher	
Voirie	G
Continuité urbaine entre les deux rives (franchissements et débouchés/raccordements)	D
Grandes infrastructures ferrées et routières (LGV, Rocade, contournement ferroviaire...)	G
Une agglomération solidaire et éco-responsable	
Agenda 21 et Développement durable	D
Plan Climat, maîtrise de l'énergie, HQE, concertation	G
Tourisme et valorisation du Fleuve et de la Rivière (Plan Garonne)	D
Métropole verte et durable (espaces naturels, gestion des risques)	G
Déchets (collecte, tri et traitement)	D
Préserver et gérer la ressource en eau (eau et assainissement, suivi des contrats)	G
Mobilités adaptées et durables	
Transports de demain (développement du réseau de TCSP)	G
Transports accessibles et performants (fonctionnement et accessibilité du réseau de transport)	D
Gérer et anticiper les déplacements (stationnement, PDU)	G
Qualité, sécurité, réglementation du domaine public	D
Déplacements doux, mobilités alternatives	G
Nouvelle gouvernance communautaire	
Agglomération numérique	D
Evaluation	G
Evolution des circonscriptions en antennes de proximité	D
Relations avec les communes et contrats territoriaux	G

Le contenu précis de ces délégations pourra évoluer en respectant l'équilibre politique ainsi défini.

ANNEXE 2

PRINCIPAUX ORGANISMES DANS LESQUELS LA CUB EST REPRÉSENTÉE

AQUITANIS OPAC DE LA CUB : **Gauche**

BORDEAUX METROPLE AMENAGEMENT (BMA) : **Droite**

REGIE DES ABATTOIRS : **Droite**

REGIE DU MIN : **Droite**

SEM GERTRUDE : **Gauche**

SEM IN CITE BORDEAUX : **Droite**

SEM SOCOGEST : **Gauche**

SEM SBEPEC : **Droite**

REGIE PARCUB : **Droite**

AGENCE D'URBANISME ET DE RECHERCHE DE BORDEAUX
AQUITAINE (A'URBA) : **Gauche (avec Vice-Présidence déléguée Droite)**